

DOSSIER	L22.062			
Référence AUTOCAD	L22062.DWG			
Référence PLAN	L22062-PA4.PDF			
Planimétrie	RGF93-CC47			
Nivellement	NGF-IGN69			
Echelle : 1/500				
Indice	Date	Dessinateur	Vérificateur	Modifications
A	15/09/2022	L. DONDAINAS		
B	28/09/2022	L. DONDAINAS		
C	07/07/2022	L. DONDAINAS		
D	18/07/2022	B. RIVALIN	L. DONDAINAS	
E	01/09/2022	B. RIVALIN	L. DONDAINAS	Légende zone d'implantation
F	05/09/2022	B. RIVALIN	L. DONDAINAS	Voirie à 6,00m
G	22/11/2022	B. RIVALIN	G. DAVID	Application du bornage et modifications des lots

Lorraine DONDAINAS



DES EXPERTS POUR DES CONSULTS SANS MESURE
www.geouest.fr
26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

LÉGENDE

- Périmètre du Lotissement
- Accès automobile privatif interdit
- Zone non constructible
- Obligation d'implantation d'une partie de la façade principale de la construction dans la zone définie ou à sa limite
- Etage interdit en limite séparative sur une largeur de 3m
- Zone non constructible de protection de la végétation existante (zone d'implantation possible d'annexes indépendantes à ossature bois ou d'aspect similaire sans fondations).
- Emplacement obligatoire et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5,00m x 5,00m minimum) réalisé en enrobé par l'aménageur
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Plantation projetée (emplacement et nombre de principe)
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante (confortation possible)

Nota :

La superficie des lots est donnée à titre indicatif, elle ne sera définitive qu'après bornage.



Nota :
Les limites foncières ne sont pas juridiquement définies, elles pourront être définies ultérieurement par un bornage amiable.

Nota :
Application cadastrale donnée à titre indicatif.